

**OBJECTIF :**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

**PRODUIT :**

**UZES PEA (ISIN : FR0007485420)**  
Cet OPC est géré par UZES GESTION

**Site internet :** www.finuzes.fr

**Contact :** Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations

**Autorité compétente :** Uzès Gestion est agréée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

**Date de production :** 09/04/2026

**Avertissement :** vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**Type :** Uzès PEA est un Fonds Commun de Placement de droit français.

**Durée :** Le fonds a été créé le 06/10/1992 pour une durée de 99 ans (jusqu'au 9/10/2091) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

**SFDR :** Le fond relève de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure) et est labellisé ISR.

**Indicateur de référence :** Euro Stoxx 50 Net Return Index (EUR)

**Investisseurs de détail visés :** Cet OPC est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux marchés actions des pays de la zone euro. Le FIA est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Il est également éligible au Plan d'Épargne en Actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et la durée de placement minimum pour un fonds action est de 5 ans, mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

**Dépositaire :** Financière d'Uzès

**Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

Le fonds, de classification « actions des pays de la zone euro » a pour objectif de rechercher la performance à moyen terme. L'actif est constitué d'actions de sociétés cotées des pays de la zone euro en valeurs mobilières de grandes et/ou moyennes capitalisations des pays de la zone euro. L'indicateur de référence est l'indice Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes nets réinvestis), libellé en euros. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indicé.

La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés offrant le meilleur rapport potentiel de gain/risque. Elle repose sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale (qualité du management de l'entreprise, qualité de la structure financière, visibilité sur futurs résultats de l'entreprise, perspectives de croissance de son métier, taux de croissance du bénéfice par action, choix adéquat du couple risque/rendement, qualité de la valorisation des actifs), ainsi que selon les ratios traditionnels d'analyse financière (PER, prix/CA, prix/ cash-flow, croissance des résultats...).

Cette analyse fondamentale est combinée à une analyse extra-financière qui prend en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance - dont les émissions carbonées, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants...). La sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique...), et intégration des critères ESG. La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.

Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues. En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour arbitrer la position et ce, dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.

La part des émetteurs ne disposant pas d'une note ESG ne peut excéder un maximum de 10% du portefeuille de l'OPC. Toutefois, ces émetteurs font l'objet d'un suivi interne (rapports des entreprises concernées, analyses de brokers) et les enjeux ESG sont abordés lors des rencontres avec les managements.

L'intégration des critères ESG permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.

Dans le cadre du label ISR, le fonds applique la méthode de la réduction de l'univers de 30%.

En plus des exclusions normatives et sectorielles citées supra, le fonds Uzès PEA applique un 3ème filtre : une exclusion géographique stricte. Ne sont autorisées dans le cadre de l'ouverture à des investissements non éligibles au PEA français (25% du portefeuille pour rappel), et en dehors de l'Europe, que les actions cotées aux principales bourses américaines (Nasdaq et NYSE) et de Hong-Kong.

Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.

Le FCP a reçu le Label ISR de l'Etat français.

**Les caractéristiques essentielles de l'OPC :**

L'actif du fonds est composé :

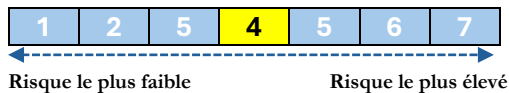
- Au minimum de 75% de l'actif en actions ou autres titres assimilés négociés sur les marchés réglementés des pays de la zone euro dans le cadre de l'éligibilité au PEA. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et principalement de grandes et/ou moyennes capitalisations.
- Au maximum de 25% de l'actif en valeurs à revenus fixes telles que des bons du trésor de l'état français ayant une maturité inférieure à 1 an, des obligations, des warrants ou des bons de souscription.
- Au maximum de 10% de l'actif dans des parts ou actions de l'OPC de droit français ou OPC européens conformes à la directive européenne 85/611/CEE. Cet investissement pourra concerner des OPC monétaires ou des OPC investis en actions. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
- Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, les produits dérivés. L'utilisation de ces instruments pourra entraîner une surexposition maximum de 125%.

#### Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.
- Ce fonds peut détenir des liquidités dans les limites réglementaires
- Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus).

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

##### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garantie en capital.
- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés le plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- L'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

#### Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2 963 EUR	4 289 EUR
	Rendement annuel moyen	-70,37%	-15,58%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8 368 EUR	7 056 EUR
	Rendement annuel moyen	-16,32%	-6,74%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 179 EUR	10 930 EUR
	Rendement annuel moyen	1,79%	1,79%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	12 315 EUR	16 836 EUR
	Rendement annuel moyen	23,15%	10,98%

#### QUE SE PASSE-T-IL SI UZES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	680 EUR	1 800 EUR
Incidence des coûts (*)	6,80%	3,37%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous vend le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4,00 % du montant investi / 400,00 EUR).

## Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Jusqu'à 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera du montant réel.	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2%* de la valeur de votre investissement par an.	200 EUR
Coûts de transaction	0,8% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

\*Les frais courants sont une estimation. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions. Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr)

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER CE PRODUIT ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'UZÈS Gestion, le rachat n'engendre aucun frais.

Les rachats sont exécutés de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous.

Le fonds prévoit un mécanisme de plafonnement des rachats ainsi qu'une extension du délai de préavis. Les modalités sont décrites dans le prospectus.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :

Par e-mail à : [contact@finuzes.fr](mailto:contact@finuzes.fr) / Par courrier postal à : Financière d'UZÈS, 13 Rue d'UZÈS 75002 Paris

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'UZÈS-13 rue d'UZÈS-75002 Paris ou sur le site internet : [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr).
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 h auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZÈS et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu.
- La valeur liquidative est disponible sur le site [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr) et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZÈS GESTION et de la FINANCIERE D'UZÈS ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr) ainsi qu'en version papier sur demande.